

Déclaration du Royaume du Maroc
30 avril 2007

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de nos travaux et de vous assurer du plein appui de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre tâche.

Je suis persuadé que, sous votre direction, ce Comité parviendra à des résultats fructueux à même de lancer dans de bonnes conditions le processus de préparation à la prochaine conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc considère que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la pièce maîtresse du régime de non-prolifération nucléaire et représente un instrument clef pour la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. Aussi a-t-il toujours soutenu les initiatives visant à renforcer l'autorité de ce régime et à promouvoir son universalité.

Le TNP a permis de juguler la prolifération nucléaire pendant plusieurs dizaines d'années. Il a aussi, à travers l'AIEA, jeté les bases d'une coopération internationale dans le domaine de l'usage pacifique de l'atome, essentielle pour tous ceux qui espèrent sortir du sous-développement en s'aidant de cette importante technologie.

La prorogation du Traité pour une durée indéterminée en 1995, avait mis un terme aux incertitudes qui pesaient sur le régime de non prolifération nucléaire, et avait donné lieu à une nouvelle forme de conférence d'examen qui devrait depuis lors mettre à la charge des Etats nucléaires la responsabilité de rendre compte de leurs efforts visant l'élimination progressive de leurs arsenaux nucléaires.

Monsieur le Président,

L'échec de la dernière conférence d'examen, l'absence de progrès concrets en matière de désarmement, le blocage des travaux de la conférence du désarmement, l'exacerbation du terrorisme et des défis de prolifération, concrétisés entre autres par

déclarations équivoques israéliennes sur la possession d'armes nucléaires, sont autant de facteurs qui mettent en évidence la menace qui pèse sur le régime de non-prolifération. Mais ce contexte réaffirme également l'importance capitale du TNP et la nécessité de préserver sa force et sa crédibilité.

Le TNP et partant le régime dans son ensemble perdent malheureusement en crédibilité sur les trois éléments qui les fondent à savoir: le désarmement nucléaire, la lutte contre la prolifération nucléaire et l'usage pacifique de l'atome. Cette érosion de la confiance dans les fondements du régime de non prolifération constitue une source de préoccupation pour mon pays et pour l'ensemble de la Communauté Internationale, comme cela s'est illustré dans les tensions qui persistent notamment au niveau des travaux du Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

Parmi les éléments principaux qui ont contribué à altérer la confiance indispensable des Etats dans la pertinence du régime de non-prolifération figurent en premier lieu les efforts insuffisants en matière de désarmement nucléaire.

L'article VI du Traité demande en effet aux parties de « poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire ». Dans le document final de la conférence d'examen de 2000, cette obligation fut renforcée par « l'engagement sans équivoque » de la part des Etats parties du Traité de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires ».

Il s'agit d'un contrat reposant sur un équilibre savamment dosé des droits et obligations des uns et autres. Toute la crédibilité du régime repose sur cet équilibre et sur la nécessité pour tous d'honorer les engagements conclus.

Le Royaume du Maroc souligne l'importance cruciale du respect par tous les États parties des dispositions du Traité et des obligations qui en découlent. Il réaffirme également l'importance de la mise en œuvre par les États parties, de façon transparente, équilibrée et irréversible des conclusions des Conférences d'examen de 1995 et 2000.

Malheureusement, force est de constater que les principaux objectifs qui avaient été fixés lors de la conférence de 2000 n'ont pas été atteints. Ainsi, le Traité d'Interdiction complète des essais nucléaires dont l'importance avait été énoncée dans le préambule même du TNP n'est toujours pas entré en vigueur. La négociation tant

attendue d'un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles qui permettrait de renforcer le régime international de non-prolifération n'a toujours pas commencé.

Monsieur le Président,

Le Maroc déplore que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996, ne soit toujours pas entré en vigueur. À cet égard, il réitère son appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'y adhérer sans tarder. Il souligne l'importance du respect des moratoires sur les essais nucléaires et soutient tous les efforts visant à faciliter l'entrée en vigueur dudit traité dans les plus brefs délais.

Monsieur le Président,

L'universalité du TNP demeure toujours un objectif à atteindre. Nous estimons que la Communauté internationale doit s'activer à faire associer les Etats non encore parties au TNP aux efforts visant à consolider la paix et la sécurité mondiale par le biais de la non prolifération et le désarmement nucléaires.

Au Moyen-Orient, Israël qui possède des capacités nucléaires, demeure le seul Etat de la région à ne pas avoir adhéré au TNP et soumis ses installations au régime de sauvegarde de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

La conférence d'examen du TNP 2000 a affirmé l'importance de l'adhésion de cet Etat au TNP comme mesure nécessaire à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

La mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient à travers la concrétisation d'une zone dénucléarisée, permettra de prévenir le risque d'une prolifération des armes de destruction massive dans cette région si vulnérable.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc réitère son attachement au droit inaliénable des États parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie et des techniques à des fins pacifiques, notamment par le biais de la coopération internationale sous contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Il faut élargir les possibilités d'accès à l'énergie nucléaire à travers une coopération internationale appropriée permettant un transfert de technologie et un partage des connaissances nucléaires à des fins pacifiques. Le nucléaire a permis à

d'une convoitise légitime de la part de tous ceux qui aspirent au développement économique et social.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait attirer l'attention au grand défi que représente la menace d'actes terroristes utilisant des matières nucléaires ou radioactives. Les trafics de matériaux sensibles pouvant servir à la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires constituent un sujet de préoccupation majeur pour la communauté internationale. L'objectif global de la lutte contre le terrorisme doit être d'empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes nucléaires, des matières radioactives et des vecteurs. Tout en saluant les efforts visant à prévenir et lutter contre le terrorisme nucléaire, le Maroc demeure convaincu que la mesure la plus souhaitable pour éviter de telles dérives serait une élimination complète des armes nucléaires.

Monsieur le Président,

Le présent contexte international et les défis grandissants rendent impératif d'œuvrer pour éviter l'échec d'une autre conférence d'examen. Pour ce faire, il faut que la communauté internationale réinventent des formules consensuelles, réhabilite les vertus de la négociation et promeuve la force du droit. C'est à ce prix que nous parviendrons à éviter une érosion du régime de non-prolifération et une dispersion des efforts. Notre pays est plus que jamais convaincu que la consolidation de l'approche multilatérale et de la coopération internationale représentent des éléments fondateurs pour apporter des réponses universelles et efficaces aux nouvelles menaces globales.

Les Etats parties ne disposant pas de mécanisme efficace pour exercer leur volonté collective dans des situations de non respect ou de violation du Traité, le processus d'examen qui démarre aujourd'hui devra permettre d'exercer une pression suffisante dans le sens d'une mise en œuvre pleine et entière du Traité et des engagements pris à chacune des conférences d'examen.

Merci Monsieur le Président.